

Les relations de Guizot avec Montalembert et les catholiques libéraux

Associer les noms de François Guizot et de Charles de Montalembert pourrait sembler paradoxal, et ce paradoxe apparent n'a pas échappé à leurs contemporains. Là le bourgeois calviniste, ici l'aristocrate ultramontain, l'un né sans état-civil et parvenu du travail et de l'intelligence, l'autre héritier d'un nom et d'un siège de pair de France. Enfin la différence d'âge qui compte beaucoup en ce temps-là, 23 ans. Leur rencontre fortuite et leurs affrontements d'un moment ont conduit à un rapprochement puis à une étroite amitié dont voici les ressorts et les principales étapes. Ils éclairent bien des questions posées à la société française du XIXe siècle sur les relations entre la politique et la religion, entre le christianisme et la liberté. Ils découvrent aussi deux tempéraments puissants et attachants.

La première rencontre remonte au 18 février 1828 : Montalembert, à la veille de ses 18 ans, vient porter à Guizot « la souscription des Grecs ». FG est alors âgé de 40 ans, il est président de la Société de la Morale chrétienne, très engagée dans le philhellénisme, de la société « Aide-toi le ciel t'aidera » qui anime l'opposition libérale, et il vient de fonder la *Revue française*. Professeur d'histoire moderne à la Sorbonne, il s'apprête à reprendre son cours suspendu depuis 1822, sur le thème de l'histoire de la civilisation. Montalembert assiste à la leçon de clôture le 16 juillet, puis à celles des deux années suivantes. Il rappellera bien plus tard à FG « le bien que vous nous avez fait à tous, écoliers de 1828.¹ » Parmi ces écoliers, Lacordaire, Louis de Carné, aussi Tocqueville et Gustave de Beaumont. C'est aussi FG qui fit passer le baccalauréat au jeune Charles le 2 août 1828.

Leur première vraie conversation eut lieu en novembre 1829 : « J'ai été chez Guizot à qui j'ai parlé de mon travail sur la Diète de Suède, à insérer à la *Revue française*, et qui a été aussi amical qu'il lui est possible d'être.² » Heureuse époque où un adolescent entreprenant mais encore inconnu se faisait recevoir sans cérémonie par une personnalité très en vue et s'entretenait avec lui de pair à compagnon ! Ce moment dut aussi marquer la mémoire de Guizot, qui le lui rappela en le recevant à l'Académie française en février 1852. Le processus de parution de ce premier article de Montalembert est significatif. Montalembert est très heureux que Guizot s'intéresse à son texte et accepte le principe de la publication. Deux mois plus tard, il découvre dans la revue « les infâmes suppressions faites par Guizot.³ » Trois jours après, il prend conscience

¹ Lettre du 26 septembre 1869.

² *Journal* du 17 novembre 1829.

³ *Journal* du 15 juin 1830.

des ennuis qu'auraient pu valoir à son père ses attaques contre Bernadotte retranchées par Guizot, et reconnaît que ce dernier a agi sagement. Tout Montalembert est déjà là, en particulier son attitude à l'égard de la monarchie de Juillet, puis de la révolution de 1848 et du prince-président : emballement, puis réflexion, sans que l'emballement disparaisse complètement.

Montalembert continue de fréquenter Guizot dans les premières années du nouveau régime, déçu lorsqu'il ne trouve chez lui que sa « pécore de femme⁴ », ce qui n'est guère aimable pour Eliza Dillon, deuxième épouse de Guizot, lequel aura toujours des paroles agréables pour Anna de Mérode. Les deux hommes, dont l'un est désormais homme d'Etat et de gouvernement, l'autre bientôt membre de la chambre des pairs, parlent de l'Angleterre qu'ils admirent également, de la personne de Lamennais, dont Guizot dit qu'« il a absolument la même portée d'esprit que Charles X » tout en reconnaissant son talent, du clergé catholique envers lequel Guizot « professe une sincère affection »⁵ ; ou encore ceci, qui les réunit et qui sera plus tard l'obsession de Renan : « Notre mission à nous c'est d'élever et de produire une génération forte, une véritable aristocratie au sein de la nation.⁶ »

La production d'une telle génération passait, au moins en partie, par la rénovation et le développement de l'enseignement, dont la liberté était reconnue par l'article 69-8 de la Charte du 14 août 1830. Sur ce terrain, Montalembert mena une guerre sans faille, voire sans merci, à tous les cabinets de la monarchie de Juillet, car il voulait cette liberté immédiate et totale. On sait ce que fut, en septembre 1831, le procès de l'école libre de la rue des Beaux-Arts. La loi de juin 1833 relative à l'instruction primaire, seule œuvre dont la mémoire de Guizot soit créditée, faisait progresser en effet le principe de la liberté de l'enseignement, de façon satisfaisante pour Lacordaire, très insuffisamment et même pire pour son jeune et ardent ami, qui, dix ans plus tard, la flétrissait encore comme ayant fait diminuer la moralité du pays en proportion même du développement de cette instruction primaire dont l'Etat n'avait pas accepté de se dessaisir. La querelle entre Montalembert et le gouvernement de Juillet prit un tour bien plus vif dans le domaine de l'enseignement secondaire, où se posait notamment la question du statut des petits séminaires. Montalembert aurait accepté, dira-t-il plus tard, le projet de loi déposé par Guizot à la fin de 1836, qui ouvrait une brèche profonde dans le monopole universitaire, si un amendement faisant obligation à tout chef d'établissement privé de jurer qu'il n'appartenait à aucune association non autorisée, ce qui visait les ordres monastiques et au premier chef les Jésuites, n'avait été adopté par les députés. Ceux-ci votèrent le

⁴ *Journal* du 23 février 1831.

⁵ *Journal* du 20 novembre 1830.

⁶ *Journal* du 24 avril 1831.

texte à une faible majorité, Guizot quitta peu après le gouvernement et le projet disparut avec lui.

Il en alla tout autrement en 1841 et surtout en 1844, alors que Guizot était désormais le principal ministre de Louis-Philippe. Depuis le printemps de 1835, Montalembert avait le droit de s'exprimer à la Chambre des pairs, et c'est dans cette enceinte, peu accoutumée aux éclats, que Guizot et Montalembert se sont affrontés, avec chez Montalembert le principe publiquement affiché que « la vérité est une arme destinée à blesser et à détruire tout ce qui n'est pas elle.⁷ » On sait qu'il commençait souvent ses discours par la formule « Soit dit pour vous offenser ». Il y eut là des moments oratoires comme seule la monarchie constitutionnelle en a produit de semblables en France. Écoutons Montalembert le 21 mai 1844, dans la discussion sur le troisième et dernier projet relatif à l'enseignement secondaire : « Tyrannie et hypocrisie, tel est le double caractère de la loi qu'on vous demande de voter. On y cherche en vain la liberté promise et solennellement jurée par le Roi et tous les membres des deux chambres. On n'y trouve que la servitude. » Et Guizot de lui répondre avec une vigueur que l'on rencontre rarement chez lui face à cet adversaire qu'il estime et auquel il ne ménage pas les compliments à titre personnel : « Voulez-vous que je vous dise ce que vous faites depuis le commencement de cette discussion ? Voulez-vous que je vous dise de quel esprit vous êtes ici le représentant ? Ce n'est point de l'esprit de liberté, c'est d'un esprit d'anarchie, de véritable anarchie intellectuelle et morale. » Et il lui dénie la prétention d'exprimer les opinions du clergé et de l'Église. Montalembert, très sensible à la compétition oratoire, note avec satisfaction : « Guizot répond comme un furieux de mauvaise foi. Je lui réplique avec succès.⁸ ». Voici la réplique en effet très applaudie : « Je crois profondément à l'infailibilité de l'Église, et je ne crois pas du tout à la mienne. C'est là la grande différence entre l'honorable Montalembert Guizot et moi. »

Cependant, la croyance de Montalembert est mise à rude épreuve lorsque, en juillet 1845, le gouvernement annonce que « la congrégation des Jésuites cesse d'exister en France et va se disperser d'elle-même. » Lui qui, depuis plusieurs années et encore à la veille de cette annonce inattendue, avait bataillé en faveur des Jésuites, en dépit des appels de Lacordaire lui répétant, en bon dominicain, que « les Jésuites ne sont pas l'Église », le voilà mis en porte-à-faux, voire désavoué par le chef de cette Église infailible. La potion est amère pour ce combattant de l'ultramontanisme, elle n'est ni la première ni la dernière, entre *Mirari Vos* de 1832 et *Quanta Cura* de 1864. A la chambre des pairs, Montalembert accuse douloureusement le coup. Guizot a beau jeu de répondre dans un triomphe modeste : « Nous avons exposé à Rome les faits tels que nous les voyions en France. Nous avons voulu que cet état, dans toutes ses parties, fût

⁷ *Le Correspondant*, t. 8, 1844, p. 6.

⁸ *Journal* du 21 mai 1844.

bien connu et bien compris de la cour de Rome. La Chambre entend que c'est de la cour de Rome que je parle, du gouvernement romain, et de nulle autre personne au monde », allusion très claire à Montalembert « De toutes parts, conclut Guizot, il y a eu acte de libre intelligence et de bons procédés.⁹ » Isolé dans sa protestation à la fois contre l'action du gouvernement français et contre la réponse positive apportée par Grégoire XVI, Montalembert finit par se soumettre non seulement au Saint-Siège, mais à la réalité.

Les coups qu'il assène à Guizot ministre des Affaires étrangères, avec ce « besoin d'excès dans l'hostilité envers tout ce qui lui déplaît¹⁰ », relèvent du même mouvement et du même schéma : pourquoi le gouvernement abandonne-t-il les chrétiens du Liban, pourquoi ne soutient-il pas les Polonais de toutes ses forces, surtout après l'annexion de la république de Cracovie par l'Autriche en novembre 1846 ? Guizot, là encore, lui répond : « M. de Montalembert a gourmandé ce qu'il appelle l'indifférence, le dédain, l'apathie du Gouvernement. Il a donc oublié tous les faits(...) Il est vrai que le Gouvernement et la diplomatie sont obligés, en de telles affaires, de ne pas décider aussi vite, de ne pas agir aussi soudainement, je pourrais dire aussi légèrement que parle l'opposition même la plus consciencieuse.¹¹ » En Pologne, après avoir officiellement protesté contre la violation des traités de 1815, va-t-on faire la guerre à l'Autriche et à la Russie ?

Qu'il s'agisse de la liberté d'enseignement, de la politique extérieure et du fonctionnement des institutions, Guizot appelle Montalembert à l'esprit de compromis et de conciliation qui est le propre du gouvernement représentatif, et surtout, l'exhorte à la patience, la vertu dont Montalembert est le plus dépourvu : « Si vous aviez le gouvernement entre les mains, si vous sentiez les difficultés contre lesquelles il faut lutter – permettez-moi de vous le dire, à vous qui êtes un homme sincère, un homme de courage- je suis convaincu que vous ne feriez ni plus ni autrement que les ministres qui siègent sur ces bancs.¹² » C'est à ce point que se mesure la grande différence entre Guizot et Montalembert : le premier fait de la politique, bonne ou mauvaise, il exerce la responsabilité des affaires, le second n'intervient pas sur le même terrain. L'un est un homme de pouvoir, l'autre un homme de conviction. Plus de raison là, davantage de passion ici.

Lorsque Guizot aura été exclu du pouvoir en février 1848 pour n'y plus revenir et que Montalembert mettra fin à son pas de deux avec le prince-président en janvier 1852, l'imprécateur des années 1840 reviendra sur

⁹ Chambre des pairs, 15 juillet 1845.

¹⁰ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, éd. Ch. Pouthas, Paris, 1962, t. 4, p. 385.

¹¹ Chambre des pairs, 12 janvier 1846.

¹² Chambre des pairs, 2 août 1847.

l'opposition qu'il a menée contre la politique de Guizot. Dès 1849, il reconnaît n'avoir pas bien apprécié « toutes les intentions » du gouvernement de Louis-Philippe, et de n'avoir pas assez « pris compassion de ses difficultés », et en 1852, dans *Les intérêts catholiques au XIXe siècle*, il salue « ce culte du droit, cette horreur de l'arbitraire qu'inspirait le régime parlementaire ». Plus encore, dans une sorte de repentir, il écrit à Guizot, en lui annonçant la réédition de ses discours : « Je me montrerai de nouveau à vous tel que vous m'avez vu autrefois, bien sûr que ce n'est pas à vous que je ferai ainsi le plus de tort. » A quoi son correspondant répondit : « Nous pouvons l'un et l'autre, chacun dans notre passé, porter sans embarras le poids de la vérité.¹³ »

En fait, au-delà des affrontements de tribune, Guizot et Montalembert avaient été plus proches dans leurs passés respectifs qu'il ne pourrait sembler. Dans ses paroles comme dans son action, Guizot s'était montré aussi respectueux et dévoué envers l'Eglise catholique que le permettaient la conjoncture politique et l'état de l'opinion. Entre de nombreux gestes, il avait accordé, malgré bien des critiques à la chambre des députés, une subvention aux Bénédictins de Solesmes pour poursuivre la publication de la *Gallia Christiana*, alors même que leur supérieur dom Guéranger n'avait pas sollicité l'autorisation nécessaire au rétablissement de sa congrégation. Ce jour-là, Montalembert se trouve chez Guizot, qui « m'enchante et m'étonne par sa sollicitude pour Solesmes. Combien tout ce qui est beau et bon va souffrir de son départ du ministère !¹⁴ » Surtout, en 1841, Guizot se trouva placé devant un fait accompli qui, pour un gouvernant, protestant de surcroît, pouvait paraître inacceptable, lorsque, « par un acte de dévouement catholique encore plus hardi que l'avaient été ses conférences à Notre-Dame, l'abbé Lacordaire revint de Rome moine, et moine dominicain, de tous les ordres monastiques celui qui a laissé dans l'histoire les plus sombres souvenirs.¹⁵ » Il ne fit rien alors pour empêcher la prédication du nouveau religieux en robe blanche, alors qu'il en avait les moyens administratifs et légaux. « Le droit à la liberté », ajoute-t-il, était à ses yeux un principe supérieur, ce qui avait tout pour plaire au petit groupe des catholiques libéraux. Lorsque s'enfla, dans l'Université, au Parlement et dans une large partie de l'opinion, la campagne contre les Jésuites qui rouvraient illégalement des maisons et des noviciats, Guizot fut de ceux, rares, qui tentèrent de l'apaiser, au point que le père de Ravignan pouvait écrire en décembre 1843 à son supérieur le général des Jésuites : « Je sais positivement que, dans le Conseil des ministres, M. Guizot a parlé en notre faveur. Le nonce à Paris, d'autres encore pensent devoir plus compter pour les intérêts catholiques sur M. Guizot

¹³ Lettres des 2 et 10 août 1859. Dans l'avant-propos à cette réédition, Montalembert écrit, au sujet du gouvernement de juillet : « Je l'ai souvent et vivement combattu. Il ne s'en est vengé qu'en me laissant dire (...) Je reconnais aujourd'hui qu'il avait droit à plus de justice et de bienveillance (...) On ne comprenait pas assez, à cette époque, le lien intime et sérieux qui unit la paix au dehors et la liberté au dedans. »

¹⁴ *Journal* du 7 février 1836.

¹⁵ *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne*, Paris, 1866.

que sur tout le reste des hommes publics de notre temps. » Sur le rôle de la religion dans la société et sur les rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat, Guizot s'est expliqué bien des fois. Ainsi devant les députés en 1832 : « La religion est un principe éminemment social, l'allié naturel, l'appui nécessaire de tout gouvernement régulier (...) Pour fonder véritablement le gouvernement constitutionnel, pour lutter avec succès contre les forces qui l'attaquent, nous avons besoin de l'appui de la religion et du clergé comme établissement religieux. ¹⁶ » Cet appui, pour être efficace, nécessitait que l'Etat fasse à l'Eglise toute sa place, et que l'Eglise reconnaisse le principe de liberté à l'œuvre dans la société moderne. Par Eglise, Guizot entendait l'Eglise catholique, le protestantisme, pour des raisons historiques, étant très minoritaire et destiné à le rester en dépit des espoirs de ses coreligionnaires, alors très vifs, et des inquiétudes de ses adversaires, car les Eglises réformées paraissaient alors marquer des points importants. Il s'en explique dans un article paru en 1838 : « La France ne deviendra point protestante. Le protestantisme ne périra point en France. Entre beaucoup de raisons, celle-ci est décisive. Ce n'est point entre le catholicisme et le protestantisme qu'est aujourd'hui la lutte d'idées et d'empire. L'impiété, l'immoralité, là est l'ennemi qu'ils ont l'un et l'autre à combattre. Ranimer la vie religieuse, c'est l'œuvre qui les appelle. ¹⁷ » Ces affirmations, et surtout la première, valurent à Guizot de très vifs reproches de la part du milieu réformé. D'autant que ranimer la vie religieuse signifiait pour Guizot régénérer le catholicisme dans une alliance avec la société civile sous le signe de la liberté. Dans un autre article de 1838, un peu antérieur, il salue l'action menée par des catholiques libéraux : « Rapprocher l'esprit chrétien et l'esprit du siècle, l'ancienne religion et la société nouvelle, mettre un terme à leur hostilité, les ramener l'une et l'autre à se comprendre et à s'accepter réciproquement, telle est la pensée qui a inspiré une œuvre trop peu connue, le recueil intitulé *Université catholique*, que ses auteurs poursuivent depuis trois ans avec la plus honorable persévérance. ¹⁸ » Parmi ses auteurs, on le sait, Gerbet, de Coux, Rio, et naturellement Montalembert lui-même. Ce dernier en conçut beaucoup de joie, et alla féliciter Guizot pour son « admirable article sur le catholicisme dans sa position actuelle. C'est un immense hommage à la vérité, qui rend furieux tous ces sots et indignes légitimistes. ¹⁹ » Et comme en écho, Montalembert, en cette même année 1838, publiait un article où l'on peut lire : « L'Eglise n'a jamais proclamé la prétendue orthodoxie politique qu'on voudrait lui imputer aujourd'hui ; toujours et partout elle a reconnu l'empire des faits et apporté les trésors de sa force morale et de sa stabilité au secours du pouvoir, quel qu'il fût, qui garantissait à ses enfants le libre exercice de leur foi et les bienfaits d'un

¹⁶ Chambre des députés, séance du 16 février 1832

¹⁷ « Du catholicisme, du protestantisme et de la philosophie en France, *Revue française*, juin 1838.

¹⁸ « De la religion dans les sociétés modernes », *Ibid.*, février 1838

¹⁹ *Journal* du 3 mars 1838.

ordre social régulier.²⁰ » On dirait du Guizot dans le texte. A ces catholiques libéraux, il rendra plus tard un hommage éclatant : « La franche acceptation du temps et de l'état social présent, pourvu que la foi, la vie et la société chrétiennes s'y pussent déployer librement ; telle fut, au milieu des passions et des conspirations politiques de cette époque, la constante attitude de l'école catholique libérale, M. de Montalembert, le père Lacordaire, M. Charles Lenormant, Frédéric Ozanam, et les amis groupés, en petit nombre, autour d'eux », ajoutant : « M. de Montalembert s'établit à la tribune et dans les lettres comme l'ardent et infatigable champion de l'Eglise, de ses maximes et de ses droits.²¹ » L'intéressé en conçut un plaisir extrême.²²

Les circonstances politiques, jusqu'en février 1848, ne permirent pas à cette convergence d'opinions de se manifester et de produire ses effets. Mais elle put ensuite paraître au grand jour, et rapprocher davantage encore Guizot et Montalembert L'impulsion vint de l'aîné, en direction du cadet. Dès août 1848, il écrit depuis son exil londonien : « M. de Montalembert est du petit nombre des hommes dont l'opinion m'importe et m'importera toujours. J'ai plus d'une fois regretté de n'être pas complètement connu et compris de lui. Cela me choquait comme une absurdité. Je saurai gré à la révolution de Février d'avoir fait cesser celle-là.²³ ». Et il déclare tenir à l'entente cordiale avec Montalembert en espérant que, « quand nous nous verrons un peu souvent et de près, l'entente cordiale deviendra mieux que cela.²⁴ » C'est ce qui se produisit en effet. Guizot y mit de la patience et de la bonne volonté. Ainsi, en 1850, lorsque Montalembert fit une première tentative pour entrer à l'Académie française, il reprocha vertement à Guizot de ne pas lui apporter sa voix, qu'il avait pourtant promise à un autre. Et ce fut ce même Guizot qui facilita son élection le 9 janvier 1851, et devait le recevoir sous la Coupole. Montalembert lui envoya un projet de discours dont la lecture aurait duré au moins trois heures, et dont certains passages étaient de nature à choquer l'Académie et le public ; double problème : « Je doute que l'Académie accepte tout ce qu'il y a dans le discours de M. de Montalembert », écrit Guizot à sa fille, « et qu'il en retranche, lui, tout ce qu'on lui demandera d'en retrancher. Je le soutiendrai dans cette lutte, parce qu'il me plaît, parce qu'il aura bien assez de critiques, et parce qu'en le soutenant j'obtiendrai plus aisément de lui les abrégements nécessaires et auxquels je tiens surtout, dans l'intérêt de son succès que je désire vraiment.²⁵ » Montalembert se déclara lui-même « stupéfait de tout ce que Guizot a laissé sans

²⁰ « Des rapports de l'Eglise catholique avec le gouvernement de Juillet », *La France contemporaine*, 15 mai 1838.

²¹ *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne*, Paris, 1866.

²² Cf *Journal* du 27 décembre 1866 : « Lecture du beau livre de M. Guizot sur la situation de la religion chrétienne en France : il m'y fait une place aussi grande et aussi belle que je pouvais le désirer. »

²³ Lettre à Amélie Lenormant du 25 août 1848.

²⁴ Lettre à Amélie Lenormant du 27 mars 1849.

²⁵ Lettre à Henriette Guizot du 6 novembre 1851.

objection et sans contestation dans mon discours.²⁶ » De fait, au vu du texte, l'un des plus réactionnaires qu'il ait jamais composé, Tocqueville a menacé d'arriver après le discours de Montalembert pour n'écouter que celui de Guizot. C'est que Montalembert n'hésitait pas à déclarer, au risque de scandaliser, que « la Révolution de 1789, telle qu'elle s'est faite, n'a été qu'une sanglante inutilité. » Par respect pour la liberté des convictions, Guizot, qui jadis rappelait que lui-même était de « ceux que 1789 avait élevés et qui ne consentiront point à descendre », ne releva pas dans sa réponse tout ce que le propos de Montalembert avait d'excessif, voire d'injurieux. Au reste, toujours attentif aux performances oratoires, Montalembert fut très satisfait de cette séance du 5 février 1852 : « Mon discours réussit complètement. Celui de M. Guizot, quoique plein de bonne grâce pour moi²⁷ et d'élévation, n'efface pas le mien ; au contraire, il me rend le grand service de ne pas prendre le contre-pied de ma thèse sur 1789.²⁸ »

Passé ce défilé académique, les liens entre les deux désormais confrères se resserrèrent. Reprenant siège à l'Assemblée, Montalembert vient demander au vieux parlementaire quelle attitude adopter : « Il recommande toujours une grande modération, et j'y suis tout résolu.²⁹ » Vaine promesse et profonde méconnaissance de soi, puisqu'il fait aussitôt tout le contraire. La parution, en octobre, de *Des intérêts catholiques au XIXe siècle* vaut à son auteur une lettre très substantielle de Guizot. « Vous représentez la générosité dans un siècle aplati », lui écrit-il, avant d'ajouter l'essentiel : « Je désire sincèrement et de cœur le progrès et la vie forte de l'Eglise catholique (...) La France ne deviendra pas protestante ; je souhaite qu'elle redevienne catholique pour être chrétienne.³⁰ » Dès lors, c'est sur ce thème que se développent principalement leurs échanges de plus en plus fréquents, et qui s'étendent aux catholiques libéraux regroupés autour du *Correspondant*, parmi lesquels Guizot, outre Montalembert, possède des amis et connaissances : Charles Lenormant, son disciple et ami dès avant 1830, marié à la nièce de Mme Récamier et qui a fait une conversion retentissante en 1841, Albert de Broglie, fils de son plus proche ami le duc Victor, et encore Henri Lacordaire qu'il connaît depuis 1834 et auquel il conférera l'onction académique au cours d'une séance inoubliable le 24 janvier 1861. Bientôt Alfred de Falloux et Théophile Foisset témoigneront à Guizot une considération et un attachement croissants. Tous sont conscients d'avoir en ce protestant atypique et considérable un précieux allié, eux qui sont de plus en plus en butte au rejet de la plus grande partie de l'Eglise et du clergé, au point de faire du nom de « catholiques libéraux », écrit Foisset, « la plus

²⁶ *Journal* du 19 novembre 1851.

²⁷ Par exemple : « Vous avez su réunir à un degré rare, dans votre âme, le respect du passé et le mouvement vers l'avenir, la fidélité à la tradition et le goût de la liberté. »

²⁸ *Journal* du 5 février 1852.

²⁹ *Journal* du 13 mars 1852.

³⁰ Lettre du 1^{er} novembre 1852.

grande injure de notre langue.³¹ » Guizot, en effet, outre son soutien à l'Eglise catholique en général, qu'il appelle, en plein accord avec Montalembert, à réformer son gouvernement et à s'ouvrir aux libertés civile et religieuse, n'hésite pas à défendre hautement le pouvoir temporel du pape, à la grande fureur de ses coreligionnaires et à l'extrême satisfaction de ses amis de l'autre bord. Les espoirs que fonde Guizot sur les catholiques libéraux sont ravivés par le congrès de Malines auquel, en août 1863, Montalembert prend une part éclatante. Il y cite et fait applaudir quatre fois, dans ses deux discours, le nom de Guizot, qui lui prodigue en retour ses encouragements : « Ce sont les Puritains qui ont ramené l'Angleterre au christianisme. Vous serez les Puritains du catholicisme.³² » Et il récidive un peu plus tard : « Vous avez eu, dans cette circonstance de votre vie, le courage, le talent et le succès. Triple fortune rare, et dont vos amis absents ont joui avec le regret de n'y avoir pas assisté. Il restera des traces de votre passage sur la terre : vous y avez servi en même temps la foi chrétienne et la liberté.³³ » Son courage, Montalembert devait le payer au prix fort : la lettre que lui adresse le cardinal Antonelli le 15 mars 1864 ne blâmait-elle pas, entre autres, l'éloge fait à Malines d'Henri IV et de l'Edit de Nantes, toujours tenu par Rome pour *pestilens* ? A défaut de Pie IX, le fils de l'Eglise infallible avait le soutien de celui que l'on commençait d'appeler « le pape des protestants ». Ce dernier tenta d'apaiser comme il put le traumatisme de *Quanta Cura* et du *Syllabus*, qui sonnaient le glas des catholiques libéraux désormais réduits à une poignée, et sur la défensive. « Je ressens vraiment le chagrin de Montalembert, d'Albert de Broglie et de leurs pareils, presque comme si c'était le mien. Tous les chrétiens devraient le ressentir, car les sottises de Rome font des incrédules, et non pas des protestants.³⁴ »

Cette communion d'esprit et de cœur est désormais installée entre Guizot et Montalembert. Ce dernier, lorsqu'il est momentanément déprimé, et cela lui arrive souvent, va chercher chez Guizot du réconfort : « Il me remonte un peu en me disant que nous sommes le sel de la terre.³⁵ » Il le remonte encore lors du procès que vaut à Montalembert son article sur l'Angleterre et l'Inde³⁶, car tout éloge de l'Angleterre est bienvenu auprès de Guizot, qui la considère comme sa seconde patrie, et, à la lecture de la « Deuxième lettre à Montalembert le comte de Cavour », il « se distingue par l'intensité comme par l'effusion de ses éloges³⁷. »

³¹ *Le Correspondant*, janvier 1862.

³² Lettre du 27 août 1863

³³ Lettre du 29 octobre 1863.

³⁴ Lettre à Amélie Lenormant du 31 décembre 1864.

³⁵ *Journal* du 27 décembre 1854.

³⁶ « Un Débat sur l'Inde au Parlement anglais », *Le Correspondant*, 25 octobre 1858.

³⁷ *Journal* du 24 avril 1861.

De son côté, Montalembert est de plus en plus attentif aux sentiments et à la personne de Guizot. Il en fait l'aveu étonnant lors de la publication des *Moines d'Occident* en 1860 : « Vous êtes la personne au monde à qui j'ai le plus souvent songé en écrivant. J'avais à cœur de rendre témoignage à mes croyances de façon à ne froisser en rien les âmes honnêtes et généreuses qui ne les partagent pas toutes. C'est vous que j'ai choisi comme le type de ces âmes-là.³⁸ » De fait, il découvre grâce et à travers Guizot que le protestantisme, s'il n'est certes pas dans la vérité, n'est pas dépourvu de valeurs et de vertus chrétiennes, comme il le lui confirme un peu plus tard : « Je suis de ceux qui sont le plus touchés de rencontrer dans des rangs autres que les leurs les croyances, les efforts, les sacrifices qui constituent le fond de toute vertu et de toute vérité.³⁹ » Et Théophile Foisset n'hésite pas à écrire que Guizot « est un maître dans les choses divines. » Au fond, ce dernier est parvenu au but qu'il s'était assigné : réunir tous les chrétiens éclairés et de bonne volonté, au-delà de leurs différences légitimes, dans la lutte contre l'athéisme et le matérialisme. Mais ses partenaires, au sein du catholicisme, ne constituent qu'une petite minorité bien isolée.

A présent, Montalembert confie à son ami ses états d'âme, ainsi lorsque sa fille Catherine, qui est un peu l'équivalent d'Henriette Guizot pour son père, lui annonce qu'elle va prendre le voile : « La vocation de ma fille a éclaté tout à coup dans ma vie comme un incendie.⁴⁰ » Guizot, deux fois veuf et qui a perdu un fils de 21 ans qui était tout pour lui, est bien placé pour compatir. Pourtant, Montalembert s'étonne, pour l'admirer, de la sérénité et de la vigueur de Guizot désormais entré dans le grand âge. Il le dit un jour que Guizot donne lecture chez Mme Lenormant d'un passage de ses Mémoires : « On ne saurait assez admirer la grandeur de ce talent et la fermeté de cette âme. A 78 ans, écrire ainsi, et même lire ainsi, c'est une merveille. Je l'admire du fond de mon âme »⁴¹. Guizot de son côté s'inquiète jusqu'au détail de la santé de Montalembert, qui, heureuse nouvelle, « a mangé avant-hier une tranche de jambon qu'il a digérée⁴² ». Les visites, de plus en plus fréquentes, de Guizot, « toujours à pied malgré ses 82 ans et toujours animé, bienveillant, intéressant⁴³ » à son ami grabataire, sont relayées par des lettres, remplies d'effusion chez l'un, avec plus de retenue chez l'autre, dont voici l'un des derniers échantillons : « Je veux vous dire, cher et grand ami, que je commence à entrevoir cette sérénité que je vous ai tant enviée (...) Du fond de cet asile, où je me sens éclairé, soutenu et protégé par votre exemple, j'envisage avec beaucoup plus d'espoir l'avenir de notre pays et de notre société moderne. Je

³⁸ Lettre du 19 septembre 1860.

³⁹ Lettre du 31 décembre 1866.

⁴⁰ Lettre du 4 septembre 1863.

⁴¹ *Journal* du 5 avril 1865.

⁴² Lettre à Henriette Guizot du 22 avril 1869.

⁴³ *Journal* du 27 janvier 1868.

crois plus que jamais au triomphe des idées et des institutions que nous avons aimées et servies, vous avec tant de gloire, et moi avec tant de peine.⁴⁴ » Et Guizot de répondre : « Votre lettre m'a profondément touché, cher ami ; elle est pleine à la fois de vie et de résignation. Vous vous détachez du monde sans devenir indifférent à son sort. »

Guizot rendit pour la dernière fois visite à Montalembert le 8 février 1870, cinq semaines avant sa mort. Mais même là, affalé sur son canapé et en proie à de profondes souffrances, Montalembert reste égal à lui-même. Son visiteur lui demande son avis sur la composition de la commission de la liberté de l'enseignement supérieur dont Emile Ollivier lui a confié la présidence. Et voilà que Montalembert, la visite terminée, s'indigne que Guizot, prétextant son état, ne lui ait pas proposé d'en faire partie!

Le 13 mars 1870, Montalembert est mort. Lacordaire l'a précédé de 9 ans dans la tombe, se faisant lire durant ses dernières heures un ouvrage de Guizot et lui adressant la dernière lettre signée de lui. Charles Lenormant est décédé depuis plus longtemps encore. Bientôt, ce sera le tour d'Augustin Cochin (1872) et de Théophile Foisset (1873). Guizot leur survivra un peu. C'est à eux tous, morts et vivants, qu'il pensait, et au premier chef à Montalembert, en écrivant en 1869 : « Pour moi, chrétien, protestant et libéral, je porte à ces pionniers de la liberté chrétienne dans l'Eglise catholique une reconnaissance profonde. ⁴⁵ »

Laurent THEIS

⁴⁴ Lettre du 27 novembre 1869

⁴⁵ « Le Christianisme et le spiritualisme », *Revue des Deux Mondes*, t. 83, 1869.